



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 mars 2016

À 18h30

En présence de **Mr Michel ORSET**  
Inspecteur Divisionnaire Trésorerie de Saint Marcellin

Ordre du Jour :

**1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion,**

**2. Délibérations du Conseil Municipal**

- a) Validation prestataire vidéosurveillance aux écoles et demande de subvention,
- b) Choix du prestataire pour remplacement chauffe eau aux vestiaires,
- c) convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles saint-Romanaises accueillant des enfants non Saint-Romanais pour la Commune de Beauvoir en Royans,
- d) changement photocopieur écoles et mairie et transfert copieur mairie au SIEPIA,
- e) Validation toiture du local des boules et demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- f) Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation de permanences individuelles et animations collectives départementales,
- g) Augmentation temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

**3. Compte Administratif 2015 : Présentation et vote,**

**4. Affectation des résultats : Présentation et vote,**

**5. Impôts Locaux : Présentation et vote,**

**6. Budget primitif 2016 : Présentation et vote**

**7. Présentation par Mr Michel ORSET : Situation financière de la Commune,**

**8. Questions diverses.**

Membres présents :

CREACH Yvan, ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, MICLO Damien, MURE RAVAUD Jérôme, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : JEYMOND Astrid, LAMBERTON Michel

Pouvoir(s): JEYMOND Astrid ⇨ FIORDALISI Christine.  
LAMBERTON Michel ⇨ MURE RAVAUD Jérôme

## COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 29 février 2016 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

**La séance débute à 18h35**

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

### **1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion,**

- Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibérations du Conseil Municipal**

A. Validation prestataire vidéosurveillance aux écoles et demande de subvention,

Le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, Adjoint délégué aux travaux, il informe l'assemblée que des devis ont été sollicités pour l'installation d'un système de vidéosurveillance au groupe scolaire. Il explique qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Préfecture de l'Isère pour la protection des espaces scolaires. Auparavant un dossier doit être déposé afin de solliciter une demande d'autorisation d'un système de vidéo-protection auprès d'un référent sûreté en Isère.

Il présente à l'assemblée les devis qui se décomposent comme suit :

PRESTATAIRE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
<b>ECS</b>	<b>2 195.00 €</b>	<b>439.00 €</b>	<b>2 634.00 €</b>
SNEF	4 268.00 €	853.60	5 121.60 €

Après en avoir délibéré, décide :

- **La mise en place d'un système de vidéosurveillance pour un montant hors taxes de 2 195.00 € soit 2 634.00 TTC auprès de la société ECS,**
- **Charge Monsieur le Maire de solliciter une demande d'autorisation d'un système de vidéosurveillance auprès d'un référent sûreté en Isère,**
- **Sollicite une subvention auprès de la Préfecture de l'Isère pour la protection des services scolaires,**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires.**

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

#### B. Choix du prestataire pour remplacement chauffe eau aux vestiaires,

Le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, Adjoint délégué aux travaux, il informe l'assemblée que des devis ont été sollicités pour le remplacement d'un chauffe eau aux vestiaires du football.

Il présente à l'assemblée les devis qui se décomposent comme suit :

PRESTATAIRE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
<b>BASILLE EURL</b>	<b>4 586.00 €</b>	<b>917.20 €</b>	<b>5 503.20 €</b>
BALME EURL	4 970.00 €	994.00 €	5 964.00 €

Après en avoir délibéré, décide :

- **Accepte le devis d'un montant hors taxes de 4 586.00 € soit 5 503.20 € TTC établi par l'entreprise BASILLE EURL,**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires.**

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

C. convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles saint-Romanaises accueillant des enfants non Saint-Romanais pour la Commune de Beauvoir en Royans,

le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal en date 20 juillet 2015 fixant la participation des frais de fonctionnement des écoles Saint Romanaises pour l'accueil d'enfants non Saint-Romanais pour l'année scolaire 2015-2016 dont le montant **1000 € par élève originaire de Beauvoir en Royans et 600 € par élève originaire de la Sône.**

le Maire donne la parole à Mme Micheline BLAMBERT, Adjoint délégué qui explique à l'assemblée que deux situations sont possibles. Soit **600.00€ par élève** correspondant aux frais de scolarité, soit **1000 € par élève** incluant les frais de scolarité et les frais de TAP et restauration scolaire. Mme BLAMBERT Micheline propose l'établissement d'une convention avec la commune de Beauvoir en royans pour un montant de **600.00 € par élève** pour la rentrée scolaire 2015.2016.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte la convention telle qu'elle est présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération,**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.**

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

D. changement photocopieur écoles et mairie et transfert copieur mairie au SIEPIA,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société VBS (Valence Bureau Système) de Valence gère les photocopieurs écoles et mairie. Il informe l'assemblée que lesdits copieurs sont actuellement en location depuis plusieurs années.

Il informe l'assemblée qu'il a rencontré Mr KERDO, commercial de cette société et qu'une proposition de renouvellement du matériel a été effectuée. Par conséquent un matériel neuf serait installé aux écoles et à la mairie, et le copieur actuel de la mairie serait transféré dans les nouveaux locaux du SIEPIA. Le coût global proposé serait de 433.00 € par mois hors taxes alors qu'à ce jour il est de 474.81 € par mois ; ce qui représente une économie de 602.06 € TTC par an.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte la proposition de renouvellement de matériels, ainsi que le prix de location proposé comme mentionné ci-dessus auprès de VBS (Valence Bureau Systèmes),**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.**

➤ Vote : 18 pour et 1 abstention

E. Validation toiture du local des boules et demande de subvention auprès du Conseil Départemental,

Le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, Adjoint délégué aux travaux, il informe l'assemblée que des devis ont été sollicités pour l'installation d'une toiture sur le local préfabriqué destiné à l'association « La Boule Lyonnaise » de Saint-Romans. D'autre part, il indique à l'assemblée qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Direction Territoriale du Sud Grésivaudan au titre des bâtiments non productifs de revenus. Il présente à l'assemblée les devis qui se décomposent comme suit :

PRESTATAIRE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
CHARPENTIER DU GRESIVAUDAN	10 082.03 €	2 016.41 €	12 098.44 €
<b>ROYANS CHARPENTE</b>	<b>8 243.58 €</b>	<b>1 648.72 €</b>	<b>9 892.30 €</b>

Après en avoir délibéré, décide :

- **Accepte le devis d'un montant hors taxes de 8 243.58 € soit 9 892.30 € TTC établi par l'entreprise ROYANS CHARPENTE,**

- **Sollicite une subvention au titre des bâtiments non productifs de revenus auprès de la Direction Territoriale du Sud Grésivaudan,**
- **Sollicite l'autorisation d'effectuer les travaux avant l'octroi de subvention,**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires.**

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

F. Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation de permanences individuelles et animations collectives départementales,

Le Maire présente à l'assemblée une convention établie entre la Commune de Saint-Romans et le Département de l'Isère pour la mise à disposition de locaux pour l'organisation de permanences individuelles et collectives départementales à Saint-Romans.

Cette mise à disposition concerne un bâtiment modulable sis 44 route de l'Uzelière afin d'y organiser des permanences individuelles et animations collectives départementales.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte la convention telle qu'elle est présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération,**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

G. Augmentation temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 août 2015 concernant la création d'un poste adjoint territorial d'animation de 2ème classe.

Le Maire donne la parole à Madame Christine FIORDALISI, Adjoint délégué. Elle explique que suite à l'installation de permanences individuelles

et collectives départementales dans un local préfabriqué, il y aurait lieu d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe de 72h30 à **91h69**.

Monsieur le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'augmenter le poste de travail de l'agent territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et de le porter de 72h30 à 91h69 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016,**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents.**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

3. **Compte Administratif 2015** : Présentation et vote,

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET  
Commune de SAINT ROMANS 2015**

Sous la présidence de Monsieur Maurice CHETAIL adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	1 136 964.52 €
Recettes	1 540 424.82 €

***Excédent de clôture***                      **648 802.31 €**

*Investissement*

Dépenses	578 198.37 €
Recettes	874 723.56 €

***Déficit de clôture***                      **26 207.21 €**

Restes à réaliser :                      371 100.00 €

**Besoin de financement** :              **397 307.21 €**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité **le compte administratif du budget communal 2015.**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 de la Commune de Saint Romans. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

#### **4. Affectation des résultats : Présentation et vote,**

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformement au compte de gestion, se présentent comme suit :

##### **SECTION D'EXPLOITATION**

Résultat à la clôture de l'exercice	<b>403 460.30 €</b>
Report à nouveau	<b>245 342.01 €</b>
Résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2015	<b>648 802.31 €</b>

##### **SECTION INVESTISSEMENT**

Résultat à la clôture de l'exercice	<b>- 322 732.40 €</b>
Report à nouveau	<b>296 525.19 €</b>



Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2015		<b>-26 207.21 €</b>
Restes à réaliser Dépenses	Restes à réaliser Recettes	Soldes des restes à réaliser :
371 100.00 €	0.00 €	<b>371 100.00 €</b>
Besoin de financement à la section d'investissement		<b>397 307.21 €</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le comité syndical :**

- **DECIDE d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents d'exploitation » la somme de	<b>397 307.21 €</b>
--	---------------------

Le surplus est affecté en recettes d'exploitation et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent d'exploitation reporté »	<b>251 495.10 €</b>
--	---------------------

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

## **5. Impôts Locaux : Présentation et vote,**

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer les taux des contributions directes pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux 2016 suivants :

<b>Taxes Locales</b>	<b>Bases prévisionnelles 2016</b>	<b>Taux de référence 2015</b>	<b>Taux 2016 votés</b>	<b>Produits 2016 votés</b>
Taxe d'habitation	1 917 000	14.40	<b>14.40</b>	<b>276 048</b>
Taxe foncière (bâti)	1 683 000	16.46	<b>16.46</b>	<b>277 022</b>
Taxe foncière (non bâti)	93 500	39.76	<b>39.76</b>	<b>31 176</b>
			<b>Total</b>	<b>590 246</b>

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

6. **Budget primitif 2016** : Présentation et vote

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 777 695.10 €	1 777 695,10 €
<b>Section d'investissement</b>	975 457.21 €	975 457.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 753 152.31 €</b>	<b>2 753 152.31 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2016,

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve le budget primitif 2016 de la Commune de Saint-Romans** arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 777 695.10 €	1 777 695,10 €
<b>Section d'investissement</b>	975 457.21 €	975 457.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 753 152.31 €</b>	<b>2 753 152.31 €</b>

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

7. **Présentation par Mr Michel ORSET** : Situation financière de la Commune,

8. **Questions diverses.**

**La séance se termine à 21h30**

Le Maire,  
CREACH Yvan